seules les régions boréales seront traversées par le ruban d'ombre de l'éclipse.

Le 17 juin, donc, la lune ajoutera son attraction à celle du soleil. Cette coïncidence occasionnera-t-elle une révolution intérieure de notre globe ? Beaucoup le croient. A l'observatoire de Paris, où nous nous sommes rendu pour avoir à ce sujet des renseignements éclairés, on semble assez sceptique.

On n'peut, nous dit-on, admettre aucune corrélation entre les deux phénomènes.

Il y a des années, des mois à tremblements de terre. Pourquoi ? La raison est encore à trouver. Comme on le voit, il est impossible de conclure en faveur de la théorie émise plus haut.

Un impôt sur les chasses gardées

LA PROPOSITION CONIAUX-GUISLAIN

Paris, 16 juin. — MM. Guislain et Goniaux ont déposé une proposition de loi sur les chasses gardées qui a été renvoyée à la commission du budget.

Elle est ainsi conçue :

Les chasses gardées occupent en France une superficie de 20,000,000 (vingt millions) d'hectares environ. C'est un luxe qui, taxé moyennant 2 fr. 50 l'hectare, rapporterait à l'Etat un revenu annuel de 50,000,000 (cinquante millions) de francs.

Cette somme, versée à la Caisse des dépôts et consignations, fournirait au Trésor des ressources importantes qui permettraient l'application immédiate de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, en attendant son fonctionnement régulier.

Vu ces considérations, nous osons espérer que la Chambre voudra bien voter la proposition de loi ci-après :

PROPOSITION DE LOI

Article unique. — A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu un impôt de 2 fr. 50 à l'hectare de chasses gardées.

Nouvelles du Parlement

INTERPELLLATIONS AJOURNEES

Paris, 16 juin. — MM. Clémenceau et Briand étant retenus demain au Sénat par la discussion de l'amnistie, MM. Varenne et Sembat, ont accepté le renvoi à jeudi 24 courant, de leurs interpellations sur l'arrestation de M. Marck, à Rouen.

D'autre part, Sembat annonce son intention de faire venir en discussion le projet de résolution qu'il a déposé avec Willm sur la dissolution du syndicat des P. T. T. aussitôt que le Sénat aura voté l'amnistie.

COMMISSION DE L'ARMEE

Paris, 16 juin. — La commission de l'armée s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Berteaux ; elle a ouvert la discussion générale sur la loi des cadres et après un échange d'observations a adopté à l'unanimité le principe des retraites anticipées pour les officiers de l'armée active.

La suite de la discussion a été renvoyée à demain.

COMMISSION DU BUDGET

Paris, 16 juin. — La Commission du budget a *examiné la partie du projet de loi en* crédits supplémentaires, qui concerne l'exercice 1908 et qui doit être votée avant la fin de ce mois. Ces crédits qui ne comprennent que des dépenses faites en exécution des lois votées ont été acceptées sans modification.

La Commission a échangé ensuite quelques vues à propos du projet sur les Messageries maritimes dont la discussion se poursuit aujourd'hui même en séance publique.

M. Ridouvard, rapporteur du projet sur la monnaie d'aluminium a fait connaître qu'il poursuivait ses études sur les différents types susceptibles d'être acceptés et qu'il serait à même ces jours-ci de présenter à la Commission quelques-uns de ces types exécutés par la direction de la Monnaie.

Les Fraudes sur la Marine

Le procès Téry

Paris, 16 juin. — La neuvième chambre correctionnelle vient de renvoyer au 28 juillet le procès en diffamation intenté par la Société métallurgique de l'Ariège à M. Empis, rédacteur au ministère de la marine, et à M. Téry, directeur de l' « Œuvre ».

LES CONTRAVENTIONS CYCLISTES

Paris, 16 juin. — Le Touring-Club croit devoir rappeler aux cyclistes, qu'il existe une circulaire du ministre des finances, datée du 27 décembre 1908 relative à l'exécution des jugements en matière cycliste.

Cette circulaire ordonne qu'au lieu de procéder immédiatement à la signification du jugement de simple police et à la notification d'un « commandement » de payer, ce qui accroît les frais hors de toute proportion avec le chiffre minime de l'amende, on adresse d'abord au cycliste condamné un avertissement mentionnant la *somme* totale à payer et le délai de paiement. Les poursuites ne devront commencer qu'en cas de non-paiement dans le délai fixé.

La même circulaire rappelle que la saisie réelle des machines doit être évitée dans le cas où l'identité du contrevenant est établie et sa solvabilité présumée.

DANS LA RÉGION

L'EXPLOITATION DE VINGT MILLE PATENTÉS

Autour des *Protestations du Petit Commerce* lillois contre la note à payer des dépenses engagées seulement pour et par la Grande Industrie et la Finance.

Les protestataires contre l'exagération des *impositions* de la Chambre de Commerce augmentent sans cesse.

On dit partout déjà que le Gymnase de Lille sera trop petit pour contenir la foule énorme des commerçants mécontents venant protester contre la participation forcée du petit négoce aux dépenses formidables des richissimes industriels.

Il convient de compléter ce que nous disions hier en signalant la lettre du 20 février 1908 de M. le préfet du Nord à M. le président de la Chambre de Commerce de Lille comme étant celle qui l'informait du décret autorisant l'imposition spéciale pour frais de Bourse et de Chambre de Commerce, de l'exercice 1909.

Cette lettre concernait l'exercice 1908 et c'est par courrier du 5 avril 1909 que la Chambre de Commerce reçut avertissement du décret du 23 mars 1909 autorisant l'imposition sur les patentés désignés par la loi.

Ce complément d'enquête n'engage en rien la valeur des légitimes arguments que font valoir les *vingt mille petits patentés* et que nous exprimions hier.

Elle n'empêche pas que 19,420 commerçants de la 3e catégorie représentés par TROIS membres au sein de la Chambre de Commerce paieront 8 pour cent sur les 763.951 fr. de leurs contributions de patentes, soit environ 60,000 francs comme les 1893 gros patentés de la 1re catégorie représ*entés par quinze membres, et payant seu*lement aussi 8 pour cent sur 688,044 francs d'imposition, ou les 1648 patentés de la 2e catégorie représentés par six membres et taxés également de 8 pour cent sur 395.555 francs de contributions.

Il reste toujours bien certain que les petits à *peine représentés aux assemblées délibé*rantes de la Chambre de Commerce et jamais consultés sur l'*opportunité de la cons*truction d'un Bourse de plusieurs millions, sont les bienvenus seulement quand il s'agit de payer et qu'ils paieront plus que les industriels de la première catégorie, plus que les gros négociants de la seconde !

C'est cet argument écrasant que les pro*testataires feront valoir au* **GRAND MEETING DE VENDREDI SOIR**, et il faudra bien qu'on entende leur clameur, car si on peut se gausser d'un contribuable exploité, on est obligé de compter avec VINGT MILLE on est obligé de compter avec **vingt mille commerçants et travailleurs indignés !**

Le Congrès régional des Œuvres d'assistance s'ouvre aujourd'hui

C'est aujourd'hui que s'ouvre, à la Société Industrielle, sous la présidence de M. Léopold Mabilleau, président de la Fédération nationale de La Mutualité, le congrès régional des Œuvres d'assistance.

Sans nous préoccuper des tendances personnelles des promoteurs de cette réunion, et considérant uniquement le but intéressant qu'ils poursuivent, nous donnerons ici chaque jour un compte-rendu impartial et détaillé des travaux du congrès.

⁂

Le comité nous communique, avec prière d'insérer, la note suivante :

« Messieurs les présidents de sociétés de secours mutuels sont priés de s'adresser au bureau du congrès, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, pour y retirer les cartes d'entrée:

1. Pour la soirée de gala du samedi 19 courant ;

2. Pour l'*assemblée solennelle du dimanche* 20, qui auront lieu à l'Hippodrome aux heures fixées sur lesdites cartes.

Le comité porte à la connaissance des congressistes et mutualistes qu'un apéritif d'honneur sera offert à M. Léopold Mabilleau, président de la Fédération nationale, le jeudi 17, à 6 heures, dans les salons de l'annexe du Grand-Hôtel, rue Faidherbe. »

Grave accident aux Mines de Marles

***Pendant la descente des ouvriers une cage* tombe au fond de la fosse n° 3. — On remonte dix-sept blessés.**

Il s'en est fallu de très peu qu'on eut à déplorer une véritable catastrophe à la fosse numéro 3 des mines de Marles.

Lundi soir, vers 4 heures, les ouvriers composant l'équipe de la coupe à terre descendaient à leur travail. Ils étaient dix-huit dans la cage. Soudain, *le mécanicien fut pris* d'un étourdissement et s'affaissa évanoui. En vain l'aide-mécanicien serra les freins pour enrayer la vitesse, la cage continuant sa course terrifiante vint s'abîmer au fond du puits.

Une clameur de douleur et d'angoisse s'éleva aussitôt suivie de gémissements et d'appels désespérés. Tous les ouvriers, sauf un étaient plus ou moins grièvement blessés. On les remonta au jour où l'on put constater qu'aucun n'était atteint mortellement.

Dix blessés ont été transportés à leur domicile; sept dont les blessures présentaient plus de gravité ont été admis à l'Hôpital d'Auchel.

A l'annonce de l'accident M. Genebrier, sous-préfet de Béthune s'est transporté sur *les lieux et a visité les blessés à l'hôpital* et a apporté à toutes ces malheureuses victimes du travail des paroles de sympathie et d'encouragement.

Une enquête administrative a été ouverte.

Chute mortelle d'un ouvrier aux Mines d'Anzin

Le mineur Oscar Pétiau, âgé de 33 ans, travaillant à la fosse Cuvinot, des mines d'Anzin, est tombé hier dans un « montage » incliné à 35 degrés.

Le malheureux, dans sa chute, fut horriblement broyé.

Il laisse une veuve et deux orphelins en bas âge.

A BEAUMONT

A propos du crime

Les dessous d'une campagne de menaces et d'injures. — Les politiciens cléricaux sont les instigateurs des désordres. — Pour ramener le calme.

L'article publié il y a quelques jours dans votre estimable journal, a produit dans le clan réactionnaire et clérical l'effet d'une pierre qui tombe dans une mare aux grenouilles. Votre correspondant a touché la corde sensible en dénonçant toutes les intrigues politiques qui se cachent sous l'affaire du garde-champêtre.

Pour parer à ces révélations qui sont l'expression même de la vérité et qui ont produit dans le pays une véritable émotion, les quelques meneurs aux abois ont demandé à l' « Echo du Nord » l'envoi dans le pays d'un reporter afin de dissiper, si possible, la mauvaise impression qu'ont maintenant les habitants à leur égard.

Trop tard, le coup est porté, leurs machinations sont à découvert, leurs basses intrigues mises à nu.

En dépit des fausses affirmations de l' « Echo du Nord », j'affirme qu'en ce moment il y a à Beaumont un véritable courant d'opinion en faveur du garde Blas. Tous les habitants honnêtes, tous ceux qui pensent et raisonnent sainement, sont outrés des manifestations de sauvagerie organisées ces temps derniers contre lui.

Je ne veux pas ici prendre la défense du garde, mais c'est le principe que je défends. Ainsi voilà un fonctionnaire qui se trouve parmi nous depuis 22 ans sans que jamais on ait eu à lui reprocher le moindre acte délictueux et au jour au lendemain il faudrait non seulement le destituer mais encore le faire partir de Beaumont ! Où donc sont maintenant les droits du citoyen ?

Le maire et l'adjoint viennent de donner leur démission. On sait dans quel but : c'est pour peser sur l'administration supérieure. Mais que cette dernière prenne bien garde ; qu'elle ne s'arrête surtout pas à la note tendancieuse de l' « Echo du Nord » qui, en la circonstance, a fait une bien mauvaise besogne.

Tout ce que j'avance est rigoureusement exact et je mets au défi le journal lillois de me démentir. Il est certains faits qui méritent la réprobation des honnêtes gens, aussi je ne crains pas de les étaler. Je m'explique.

Samedi dernier, le correspondant de l' « Echo du Nord » a été reçu par une demi-douzaine de calotins, de la basse calotte encore. En voiture de place ils ont visité quelques cabaretiers qui vivent de l'affaire Mascaux, qui l'exploitent pour les gogos et qui ont réalisé depuis le crime de l' « Ermitage » de beaux bénéfices.

Naturellement, ces gens sont contre le garde ; il ne pourrait en être autrement.

En ce qui concerne la visite à M. Dubois, instituteur, et à M. le curé, leurs interviews sont absolument fantaisistes.

Mais pourquoi le correspondant de l' « Echo du Nord », qui ose prétendre que tout le pays est contre le garde, n'est-il pas allé rendre visite à un seul républicain de Beaumont ou d'Inchy, et s'est-il confiné tout l'après-midi dans le clan des faux bigots ? Il aurait pu cependant recueillir chez ces honnêtes gens, que n'aveuglent pas les haines et les ambitions politiques, une opinion autrement véridique que celle qu'il rapporte et émanant d'individus de parti-pris.

Je conclus : Les bons républicains, dont je suis, ont confiance dans l'administration supérieure ; ils croient fermement qu'elle ne se prêtera pas à des manœuvres aussi basses.

Quant à la solution souhaitée jésuitiquement par l' « Echo du Nord », pour qu'elle intervienne, c'est bien simple. Les meneurs *n'ont qu'à cesser leurs provocations au dé*sordre et le calme sera vite rétabli à Beaumont.

XXX.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

La catastrophe du Midi

LES HABITANTS DES VILLAGES EPROUVES QUITTENT LA CONTREE. — DE NOUVELLES SECOUSSES ONT ETE RESSENTIES.

(De notre correspondant)

Marseille, *16 juin. — J'ai fait aujourd'hui* une nouvelle visite dans les régions éprouvées par le tremblement de terre. Partout c'est la même désolation, la même impression de misère et de ruine. Sur les routes on rencontre quantités de voitures de toutes sortes, transportant des déménagements hétéroclites, *tout ce que les infortunés sinistrés purent* sauver de la catastrophe ou retirer des ruines et qu'ils cherchent à mettre en lieu sûr, en les emportant, ils ne savent pas bien souvent où.

Il leur semble qu'en voyant ce pays qui cependant leur rappelle de si nombreux souvenirs tristes ou gais, ils regretteront la tranquillité qu'ils ont perdue depuis le soir de l'horrible épouvante.

Les déménagements sillonnent les routes, ajoutant une impression de tristesse plus pénible encore à la tristesse qu'évoquent les ruines et les décombres qui s'amoncellent d'un village à l'autre.

Toutes les maisons des villages ont été fortement ébranlées. Pour éviter que le vent qui souffle assez violemment, n'aggrave la situation en agitant les câbles qui transmettent la lumière et qui, supportés par des potences, sont fixés sur les toitures des maisons, les municipalités ont décidé de faire couper les fils ; les villages de ce fait se trouvent privés d'éclairage ; des fanaux ont été placés la nuit en divers endroits pour éclairer les rues.

On continue les travaux de démolition des *maisons qui menacent de s'écrouler.*

Demain on fera tomber le clocher des églises de Saint-Cannat et de Lambesc ; les soldats tireront sur les cordes fixées au clocher; s'ils ne peuvent ainsi les abattre, ils les feront sauter à la mélinite.

Les soldats du génie incinèrent les cadavres des animaux ; des pillards profitant des malheurs essaient de pénétrer dans les ruines ; on en a aperçu déjà plusieurs mais on n'a pu en arrêter aucun.

Les listes de souscription s'élèvent rapidement.

La population continue à camper dans les champs ; de nouvelles tentes ont été envoyées par l'autorité militaire.

La terre a encore tremblé

Toulon, 16 juin. — Une nouvelle secousse de tremblement de terre s'est produite ce matin vers deux heures. Elle a été ressentie dans les quartiers situés au sud et à l'est de la ville.

Les trépidations furent assez légères; cependant les personnes qui étaient éveillées les perçurent nettement.

Ce matin, lorsque le bruit s'en est répandu en ville, il a causé une vive émotion et bon nombre de personnes se disposent à aller habiter dans la campagne.

On a constaté ici le même phénomène qu'à Marseille : dans la vieille darse et dans l'arsenal, les eaux se sont abaissées de cinquante centimètres, pour revenir à leur niveau normal plusieurs heures après.

Un incendie à bord d'un sous-marin

*Toulon, 15 juin. — Un incendie s'est dé*claré ce soir à bord du sous-marin « Saphir ». Les secours ont été rapidement organisés et l'enseigne de vaisseau Lafond, qui dirigeait ses hommes, s'est brûlé à la main gauche. C'est un court-circuit qui s'est produit auprès d'une caisse d'essence qui *a provoqué l'incendie.*

Les dégâts sont importants car tous les accumulateurs sont détruits.

Le « Saphir » est en achèvement dans l'arsenal du Morillon ; son entrée en service sera retardé par suite de cet incendie qui nécessitera de nouveaux travaux.

La crise minière anglaise

MENACES DE GREVE GENERALE

Londres, 16 juin. — La Fédération des mineurs d'Ecosse a tenu aujourd'hui une *réunion à Glascow et a décidé qu'à la con*férence des mineurs anglais qui aura lieu la semaine prochaine à Londres, elle donnerait son assentiment à une nouvelle règle en vertu de laquelle, au cas où l'un des trois groupements patronaux anglais, gallois ou écossais prononcerait le lock-out, tous les mineurs de la Grande-Bretagne feraient cause commune et se mettraient en grève.

Le procès Lemoine

L'ALCHIMISTE PLAIDE SA PROPRE CAUSE. — LA SUITE DES DEBATS EST RENVOYEE A LUNDI

Paris, 16 juin. — A la reprise de l'audience Lemoine, avec de volumineux dossiers, reprend le cours de ses explications. Ses premiers mots sont un hommage à M. Wernher, dont, dit-il, il admire l'opiniâtreté dans *le labeur accompli et qui a su, ancien petit* mineur, devenir archi-millionnaire.

— Voilà qui est bien, interrompt le président ; c'est la première fois que vous rendez justice à M. Wernher.

— Je le fais d'autant plus volontiers, riposte Lemoine, qu'il rendra, lui aussi, justice à *mes qualités. (Rires.)*

Lemoine parle ensuite avec force détails des nombreuses expériences qu'il a faites, et il en arrive à cette conclusion que s'il en est qui n'ont pas réussi, d'autres, au contraire, ont donné des résultats décisifs. Il en appelle alors au témoignage de M. Plassard.

Le président lui fait remarquer que M. Plassard est mort, ainsi que M. *Moissan* et M. Bayle, ce qui provoque les rires de l'assistance ; et il ajoute : « Espérons que la liste est close », ce à quoi Lemoine répond : « Peut-on savoir, il en est encore d'âge respectable. »

Lemoine continue alors en rappelant que M. Wernher n'assista qu'à sa première expérience, celle de la fabrication du boart, et qu'il en fut pleinement satisfait, si satisfait qu'il se borna à se faire représenter par témoins, aux expériences qui devaient suivre, et relativement à celle de la fabrication du diamant artificiel, les témoins furent convaincus.

Donc, ajoute Lemoine, M. Wernher me donna sa confiance et des fonds considérables ; mais, m'objectera-t-on, c'est justement à l'époque où les expériences sont concluantes que des soupçons viennent à M. *Wernher.*

Et Lemoine de prétendre qu'en face d'une invention qui devait nécessairement impressionner défavorablement le marché du diamant, M. Wernher, qui était seul dans le secret, avec quelques intimes, aurait rompu pour provoquer et soutenir un mouvement de hausse sur les actions de la De Beers, qui se trouvaient en baisse à cette époque.

Après une vigoureuse intervention du bâtonnier, M. Barboux, provoquée par les dernières insinuations de Lemoine et de M. Renauld, substitut du procureur de la République, la suite des débats est renvoyée à lundi prochain pour plaidoiries.

Me Emile Saint-Auban prendra la parole le premier au nom de la *Chambre syndicale* de la bijouterie et de la joaillerie, partie civile.

La réforme fiscale aux Etats-Unis

Washington, 16 juin. — D'après les débats du Sénat sur le tarif douanier et les entrevues de M. Taft et du sénateur Aldrich, il résulte que le plan du président Taft d'imposer une taxe sur les bénéfices nets des sociétés afin de combler le déficit, aura la majorité.

Une résolution amendant la constitution fédérale afin de donner pouvoir au congrès de lever une taxe sur les revenus sera probablement présentée aux prochaines élections.

Le Statut des Fonctionnaires

Paris, 16 juin. — La commission d'administration générale chargée d'examiner le projet de statut des fonctionnaires a entendu le président du conseil et le garde des sceaux.

Une longue discussion s'est engagée entre MM. Chaigne, rapporteur ; Briand et Ribierre.

Le garde des sceaux a insisté tout particulièrement pour que les membres du conseil supérieur, dernière juridiction d'appel, soient nommés par le gouvernement, qui désignera le président.

Il a indiqué également que le ministère *entendait se réserver la possibilité de pas*ser outre à la décision du conseil supérieur, après avis du conseil des ministres.

M. Chaigne a maintenu son texte. M. Ribierre a proposé une solution que nous avons déjà publiée et qui consiste à faire élire par chaque cour — cour de cassation, cour des comptes et *conseil d'Etat* — le représentant qui siégerait.

Bien qu'il n'y ait rien de décidé, il est probable que c'est à ce système que se rallierait le gouvernement.

Demain, la commission se réunira à nouveau.

R. P.

La Grève des Inscrits

LES SERVICES SE REORGANISENT

*Marseille, 16 juin. — Le mouvement ma*ritime a été aujourd'hui plus actif que les jours précédents. Plusieurs navires ont pris la mer.

M. Penissat, administrateur en chef des services de la marine a reçu une dépêche du ministre de la marine lui demandant de rechercher les moyens d'améliorer le transport du bétail et des céréales entre l'Algérie et *Marseille.*

Le bétail souffre beaucoup dans les parques où il est accumulé.

Le ministre de la marine serait disposé à affecter un nouveau contingent de matelots de la flotte pour armer le nombre de navires nécessaires afin de dégager les barques de *bétail algérien.*

Lorsque les mesures seront arrêtées, le préfet les transmettra au préfet maritime de Toulon, qui fixera la répartition du contingent de matelots dans les mêmes conditions que précédemment.

La Compagnie des Messageries Maritimes a répondu à la lettre par laquelle le syndicat des inscrits maritimes rappelait ses revendications. La Compagnie a *fait connaître* qu'elle demeure fidèle à l'observation d'un arrangement particulier pris d'un commun accord avec les inscrits maritimes.

Une délégation des grévistes a eu, ce soir, une entrevue avec M. le Préfet.

L'enquête sur la Marine

LA COMMISSION DEMANDE DE NOUVELLES PERQUISITIONS

Les incidents Vittone-Bienaimé

Paris, 16 juin. — La Commission de la Marine a consacré toute sa séance à la déposition de M. Vittone, ancien secrétaire de M. Pelletan qui est arrivé avec une serviette bourrée de photographies de lettres de l'amiral Bienaimé. La Commission bien qu'elle se soit refusé à entendre la lecture complète de ces documents a dû cependant écouter certaines déclarations de l'ancien collaborateur de Pelletan. Des incidents nombreux se produisirent entre M. Vittone et l'amiral Bienaimé. Bref sur la proposition de M. Dauzon la commission par 13 voix contre 8 a décidé de solliciter du garde des sceaux ou du ministre de la marine, d'ordonner une perquisition au domicile de M. Vittone à Nice.

MM. Dauzon et Combrouze ont été chargés de voir le ministre intéressé ce soir.

Allons, voilà qui nous promet une nouvelle histoire de « petits papiers ».

R. P.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE

Paris, 16 juin. — Après lecture du décret de convocation par le préfet de la Seine, le Conseil nomme son bureau qui est ainsi composé :

MM. Lampué, président ; Girard et Lajarrige, vice-présidents ; Bécret, Brunet, Chéron, Dherbecourt, secrétaires ; Achille, syndic.

Le Conseil expédie ensuite un certain nombre d'affaires courantes, fixe à mercredi prochain la discussion d'un vœu relatif aux syndicats professionnels, invite son bureau à *s'entendre avec celui* du conseil municipal pour préparer d'accord avec la population intéressée une fête de célébration du cinquantenaire de l'annexion des communes de la périphérie, et fixe sa prochaine séance à mercredi prochain.

L'interdiction de la ceruse en Belgique

Bruxelles, 16 juin. — La Chambre a voté aujourd'hui le texte suivant :

« La vente, le transport et l'emploi de la céruse en poudre ou en morceaux, destinée à d'autres usages n'est autorisé que sous condition et dans les limites à fixer par un arrêté *royal.*

COURS DES COTONS

Le Havre, 16 juin. — Tendance ferme, 50f. — Juin 69,87. — Juillet 70,00. — Août 70,25. — Septembre 70,37. — Octobre 70,37. — Novembre 70,12. — Décembre 69,75. — Janvier 69,62. — Février 69,62. — Mars 69,50. — Avril 69,50. — Mai 69,50.

FEUILLETON DU 17 JUIN. — N. 13

Fatale Passion

PAR

Paul de Garros

XVI

Le jeune homme perdant la tête, avait descendu en courant la route de Montretout et sauté dans le premier bateau qui remontait vers Paris.

Là, debout sur le pont, cinglé par le vent frais du fleuve, il commença à se ressaisir, et put réfléchir.

Son premier mouvement avait été de dévoiler ce qu'il venait de voir à M. Mireval ou à Mme d'Orcel.

« Quelle bonne occasion de se venger ! » Puis, *son affolement passé, rentré en pos*session de lui-même, il renonça à son projet.

« D'abord c'eût été, de sa part, une lâcheté d'abuser d'une arme que le hasard avait mise entre ses mains.

« En second lieu, il pouvait encore se tromper.

« Oh ! comme il le souhaitait !... »

Bref, en débarquant au pont Royal, Taleyrac était presque remis de son émotion : il ne lui en restait qu'une grande tristesse et une immense pitié ; la pitié de son amour toujours vivace, toujours inaltérable pour Hélène, qui souffrait atrocement de voir la jeune femme odieusement trahie... peut-être.

Pauvre François !...

La tête basse, le cœur gros, il reprit le chemin de la rue Blanche, ennuyé maintenant de rentrer dans cette maison du banquier, où on avait osé lui offrir Mathilde pour consoler son chagrin.

Il le fallait pourtant : il devait rendre *compte de sa mission.*

— Eh bien ! interrogea Amable en le voyant entrer dans son bureau, quels résultats ?...

— Les résultats ne sont pas mauvais, dit Taleyrac timidement. M. Sanslaville, qui connaît intimement un gros entrepreneur, *très au courant des affaires et bien outillé,* voudrait que nous pesions sur le Conseil *d'administration afin* que celui-ci traite avec lui pour l'exploitation de la mine. Il offre de nous servir d'intermédiaire et réclame naturellement pour sa commission un bon paquet d'actions. Mais il répond que nous n'y perdrons pas, parce qu'il saura obtenir de l'entrepreneur des conditions que nous ne saurions *obtenir ailleurs.*

— Oh ! l'animal ! gronda Peyrolles, ce n'est pas cela que je lui demandais. Je n'en ai que faire de son entrepreneur...

A ce moment, le banquier regarda son associé et s'arrêtant tout net :

— Qu'est-ce que vous avez donc, vous ? dit-il ; vous *êtes tout pâle. Si vous étiez un* gamin, je dirais que Sanslaville vous a trop fait fumer... Sérieusement, êtes-vous malade ?

— Mais non, répondit précipitamment Taleyrac. J'ai eu un court malaise cette après-midi : c'est presque passé.

Peyrolles, sceptique, secoua la tête et ajouta :

— Allons, je vous laisse, si vous voulez travailler ; nous reparlerons de cette affaire de mine un autre jour, ça ne presse pas.

Et le banquier, resté seul, ajouta tout bas :

« Ah ça, qu'est-ce qu'il lui a fait, ce diable de Sanslaville, à mon pauvre Taleyrac ? Je plaisantais tout à l'heure, mais je n'en avais guère envie. Il est certain que François m'a beaucoup froissé en refusant la main de Mathilde ; ce n'est pas une raison, cependant, pour le tourmenter... Je ne suis pas tranquille, je crains que Jérôme n'ait *été trop* loin dans ses mystérieux projets de vengeance par lesquels il prétendait me servir.

Et, afin d'en avoir le cœur net, il prit sa plume et écrivit de suite au courtier en lui demandant assez sèchement des détails sur son entrevue avec Taleyrac et en lui recommandant de se montrer plus modéré à l'avenir.

...Une quinzaine de jours s'écoulèrent sans que Jérôme donnât signe de vie. Ce silence étonnait beaucoup Peyrolles et ne tranquillisait guère Taleyrac, dont l'existence, maintenant, était un perpétuel cauchemar.

Enfin, une lettre du courtier vint éclairer *la situation.*

« Mon cher baron, écrivait Jérôme vous m'accusez d'avoir été trop cruel envers votre cousin, M. Taleyrac ; je ne veux pas me laisser condamner sans me défendre. La vérité, la voici :

« Le jour où votre associé vint déjeuner à *Saint-Cloud, sous le prétexte de s'entendre* avec moi au sujet de vos mines de Pont-d'Allier, *j'avais imaginé une rencontre,* chez M. d'Orcel, entre Mme Morange et son gendre, dont la villa, comme vous le savez, fait presque face à la mienne. De la fenêtre, de mon cabinet, je fis assister M. Taleyrac à ce prétendu rendez-vous : *j'avais simple*ment comme but de retourner le fer dans *la plaie encore saignante* de la jeune homme et, en lui mettant entre les mains une arme contre celle qui avait brisé son cœur, d'amener entre eux une lutte qui vous eût vengé des dédains de l'un et de l'autre. L'événement a dépassé, à tous égards, mes prévisions.

« D'abord, mon hôte, au lieu d'enregistrer froidement le fait afin de s'en servir à l'occasion, est entré tout de suite dans une violente colère, a lancé des imprécations et, tout à coup, sans rime ni raison, s'est sauvé comme un fou.

« Ce qui se passait, pendant cette scène, dans la maison d'en face était encore plus grave. Mon stratagème, réussissant au-delà de ce que je pensais, amenait entre les deux amants d'autrefois un rapprochement *qui ne* se fut probablement jamais produit sans cette circonstance. Car, pour moi, il n'y a pas l'ombre d'un doute : les relations ont recommencé comme avant le mariage : et la preuve c'est que maintenant, tous les trois ou quatre jours, je les vois accourir tous les deux à cet ancien de leurs amours.

« J'entends d'ici, mon cher baron, vos protestations indignées...

« Voyons, ce n'est pourtant pas de ma faute, je ne pouvais pas prévoir ce qui est arrivé... Bien au contraire, dans ma pensée ce rendez-vous devait, dès qu'ils en auraient reconnu la fausseté, les éloigner l'un de l'autre. Si les choses ont tourné autrement, je n'y suis pour rien... *Je ne suis pas* méchant non plus, moi, monsieur Peyrolles, et je vous avoue que je regrette sincèrement qu'ils soient allés aussi loin... C'est avec une grande tristesse que je me vois forcé de vous dénoncer la conduite coupable de la *femme* que vous aimez. Je n'estime pas cependant que cette découverte doive être pour vous un objet de chagrin. Vous serez jaloux, c'est votre droit. Mais il me semble qu'il y aura pour vous une certaine satisfaction à penser que cette femme n'a repoussé vos avances que parce qu'elle aimait ailleurs. Il y a là une nuance que vous apprécierez certainement.

« Adieu, mon cher ami, gardez tout cela pour vous et attendons les événements, puisque vous êtes trop timoré pour les précipiter ; sans quoi, quelle belle occasion !... Surtout, ne dites rien à votre cousin Taleyrac, si vous ne voulez pas le faire éclater...

« *A bientôt. Votre tout dévoué,*

« Jérôme SANSLAVILLE. »

Amable Peyrolles relut cette lettre deux fois et, après, il doutait encore...

« Quelle sale histoire ! quelle sale histoire !... si c'est vrai ! » répétait-il tout bas.

Onze heures approchaient ; le mouvement des affaires le reprit ; il avait des ordres à donner, il sortit, laissant imprudemment, dans son trouble, la lettre du courtier ouverte sur son bureau.

Lorsqu'il rentra, une heure après, il trouva François dans son cabinet : le jeune homme était très occupé, en apparence, à feuilleter un dossier près d'un cartonnier ; mais *il sembla gêné d'être surpris là, bien que* la chose n'eût rien d'extraordinaire. Aussitôt, le banquier pensa à sa lettre.

— Bah ! se dit-il, il est trop discret pour l'avoir lue ; et s'il l'avait lue, d'ailleurs, je le connais, il serait autrement bouleversé...

Alors, croyant faire œuvre d'habile politique, *il dit à brûle-pourpoint, espérant ainsi* saisir quelque indice révélateur :

— Vous savez, j'ai reçu ce matin une lettre de Sanslaville.

— Ah ! que vous écrit-il ? fit Taleyrac d'une voix très calme.

— ...Mon Dieu, il écrit, bredouilla le banquier décontenancé, il écrit qu'il s'occupe toujours activement de nos mines de plomb dans le *sens que je lui ai indiqué depuis* votre visite, mais que les affaires ne rendent guère, que les placements sont difficiles...

— Ah ! murmura de nouveau Taleyrac froidement.

Et les deux hommes se jetèrent en même temps un regard interrogateur : ce fut tout.

François replaça dans le cartonnier le dossier qu'il avait fini de consulter et sortit, sans ajouter un mot, laissant le banquier bien convaincu qu'il ne savait rien des confidences de Jérôme.

XVII

Au ciel du jeune ménage d'Orcel brillait toujours la lune de miel, aussi pure, aussi douce... Hélène, croyant à un rêve sans fin, se demandait comment elle avait pu jadis avoir tant d'hésitations, de scrupules, de terreurs, avant d'accepter ce mariage. Ce qu'on en avait dit sur cette union ! Que ce serait un enfer, que M. d'Orcel était ceci, que M. d'Orcel était cela... Et M. d'Orcel était tout simplement le modèle des maris : il adorait sa femme, il prévenait ses moindres désirs, il l'entourait des plus délicates attentions ; que désirer de plus ?

Tous les vœux de la jeune femme étaient réalisés, et une seule chose pouvait y mettre le comble : la promesse d'une maternité prochaine. Or, cette promesse, qui, en resserrant les liens déjà si étroits, devait assurer la durée de son bonheur, elle l'avait depuis quelques temps... Mais cette circonstance ne l'empêchait pas de sortir presque toujours avec son mari, comme auparavant, le médecin lui ayant, d'ailleurs, recommandé de prendre de l'exercice. Aussi fut-elle un peu étonnée lorsque Bernard lui dit, un jour, après déjeuner :

— Je vais cette après-midi à Saint-Cloud, *Hélène. Mais je ne t'invite pas à venir,* ce ne serait guère intéressant pour toi. C'est le propriétaire de la maison qui a chargé son architecte de s'entendre avec moi sur les réparations à faire dans notre pavillon, puisque tu désires aujourd'hui que nous le gardions...

(A suivre)